



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

- Elections des délégués aux élections sénatoriales :

Les délégués désignés sont Alain DEBARD, Catherine CACHARD et Gilbert RUEL en titulaires, Brigitte ROYET, Lucien ROUX et Audrey POUIX en suppléants.

- Titularisation agent municipal :

Proposition est faite de titulariser Emmanuel VALLA en tant qu'agent technique. Le bilan de son année est très positif, il est engagé, volontaire et très investi dans son travail. Titularisation acceptée à l'unanimité.

- Taux taxe d'habitation : Taux proposé à 8,68%, taux inchangé

- Renouvellement de la ligne de crédit : La ligne de crédits est renouvelée à hauteur de 150 000€ au lieu de 200 000€ à la Caisse d'Epargne. Accord à l'unanimité du conseil municipal

- Subvention association :

- Une subvention de 500 € est attribuée à l'association ATHLE TENCE pour l'organisation du Vétathlon. Il est demandé que l'association fasse parvenir le compte rendu financier de ses activités. Subvention accordée à l'unanimité.

- Questions diverses :

○ Loyers de 2 garages chez Robert ARGAUD aux Merles et chez Bernard COTTE au Mazet:

- **Garage des Merles** : dépôt utilisé pour entreposer du matériel, un loyer annuel de 850€ est accordé. Il est envisagé de vider ce dépôt.
- **Garage pour le tracteur** : un loyer annuel de 600 € est accordé.
Loyers reconduits à l'unanimité

- **Devis panneaux d'affichage à St Voy et à Mazelgirard** : un devis a été fait par l'ébéniste Pascal RUEL à partir d'un plan conçu par l'architecte Anne-Lise VERILHAC pour les Amis de Saint-Voy. Le devis présenté s'élève à 1 400€ HT l'unité. Ce panneau aura plusieurs fonctions, c'est un banc, c'est aussi un espace d'affichage mairie/associations, c'est enfin un espace d'échange de livres déposés par des particuliers (espace fermé sur le côté). Devis accepté à l'unanimité

- **Bulletin Municipal** : Le bulletin municipal était jusqu'alors mis en page par l'entreprise STUDIO 3 au Puy-en-Velay. Une nouvelle installation dans ce domaine est présente sur la commune, il s'agit d'Amélie RUEL. Le Conseil accepte à l'unanimité de lui confier la création et mise en page du bulletin municipal de l'été pour un coût similaire.

- **Illumination de Noël** : Une réflexion a été menée par la commission visant à compléter les décorations de Noël existantes. L'entreprise FRAISSE après visite du site a fait un devis d'environ 10 000€. Ce devis comprend notamment deux plafonds lumineux : un route de TENCE, un autre route de FAY et des guirlandes pour compléter celles existantes. Toutes ces décorations sont réalisées avec des lampes leds à faible consommation électrique. Le devis est accepté à l'unanimité.